

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURY SUR JOUR EN DATE DU 8 AVRIL 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Étaient Présent(e)s : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, GOZARD Laurent, MOINARD Julien

Étaient absents excusés : Monsieur SOTTY Yannick (pouvoir à M. MOINARD Julien) et Monsieur de SEZE Charles Henri (pouvoir à Monsieur GOZARD Laurent)

Le conseil municipal désigne Monsieur SCHWARZ Roger pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- Budget Primitif 2025 – budget annexe lotissement
- Attribution de subventions aux associations
- Taux de la fiscalité 2025
- Budget Primitif 2025 – budget communal
- Emprunt
- Demande aide financière système de téléalarme
- Questions et informations diverses

I – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – délibération n°08-04/01

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe lotissement 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

29 670.11 €

- dépenses et recettes de fonctionnement	:	29 670.11 €
- dépenses et recettes d'investissement	:	0.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents (10 en exercice, 8 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP lotissement 2025 et apposent leurs signatures.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

II – ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - délibération n°08-04/02

Madame le Maire fait état des subventions suivantes et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur celles-ci :

65748.....	USEP Chantenay St Imbert	400 €
	HUILERIE REVEILLEE	60 €
	COMITE DES FETES	800 €
	FNACA	80 €
	MOULIN DES EVENTES	50 €
	SAPEURS POMPIERS	200 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres présents acceptent à l'unanimité d'allouer ces subventions pour l'année 2025.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

III – TAUX DE LA FISCALITE 2025 - délibération n°08-04/03

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux d'inflation 2025 sur la zone euro est estimé à 2.2 % et les charges de fonctionnement seront donc à nouveau impactées pour l'année 2025.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.26 %
- taxe d'habitation (TH) : 26.82 %

Soit une augmentation de 1% pour l'année 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **ou** par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.26 %
- taxe d'habitation (TH) : 26.82 %

CHARGE Madame le Maire

- de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

IV- BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET COMMUNAL - délibération n°08-04/04

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

350 034.96 €

- dépenses et recettes de fonctionnement : 237 853.50 €
- dépenses et recettes d'investissement : 112 181.46 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité des membres présents (10 en exercice, 8 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP 2025 et apposent leurs signatures.
- DÉCIDE d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

V –EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D’EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - délibération n°08-04/05

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un logement communal n°4 à l'étage de la mairie. Les travaux commenceront en 2025 et le montant total des travaux s'élève à 51 000.00 € TTC avec des frais annexes pouvant intervenir au cours des travaux non prévus.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de demander à la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme de soixante mille euros (60 000.00€), destiné à financer ces travaux, et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 2025, au taux fixe de 3.97%, sous forme de trimestrialités,

PREND l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

PREND l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

VI –DEMANDE AIDE FINANCIERE SYSTEME DE TELEALARME - délibération n°08-04/06

Madame le Maire informe le conseil municipal, que la commune a reçu une demande d'aide pour la prise en charge d'une téléalarme pour Mme LASSEUR Marie domiciliée 9 route du Soleil 58240 TOURY SUR JOUR. Elle expose aux conseillers les données inscrites dans le tableau de prise en charge du Conseil Départemental de la Nièvre.

Madame le Maire étant indirectement concernée (fille du demandeur) par cette délibération sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (0 abstention, 0 contre et 9 pour) que pour la demande de prise en charge des frais de Téléalarme pour Madame LASSEUR Marie, une aide sera accordée selon le tableau émis par le Conseil Départemental de la Nièvre.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Point Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais
- ✓ Inauguration Lieu d'Accueil Enfant Parent
- ✓ Espace socio culturel du Sud Nivernais
- ✓ Conseil d'école de Chantenay Saint Imbert remerciements pour la subvention
- ✓ Remerciements aux agents communaux, à Jean Paul Dejoux et Serge Robert
- ✓ Vol des barres en bois à la Loure
- ✓ Point voirie par Laurent GOZARD : La commission a fait le tour de la commune, bon état général, broyage et éparage bien effectués, la priorité est la route de la Folie et le Charnay pour 2025.
- ✓ Julien MOINARD demande d'être prévenu plus tôt pour les réunions de conseil municipal.
- ✓ Comité des fêtes : marche/choucroute une réussite
- ✓ SIGIS : problème financier
- ✓ SIAEPA : proposition de Nièvre Numérique d'antenne sur les châteaux d'eau pour relever les compteurs à distance + point budget
- ✓ SYCTOM : 104 euros/habitant participation des communes, déchets sauvages dans les cimetières, point budget

- ✓ BIBLIOTHEQUE : Laurence COQUILLOT fera une formation en septembre
- ✓ Marché : à voir dates, horaires etc....

La séance est levée à 21 h 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Délibération n°08-04/01 – Budget Primitif 2025 – budget annexe lotissement

Délibération n°08-04/02 – Attribution de subventions aux associations

Délibération n°08-04/03 – Taux de la fiscalité 2025

Délibération n°08-04/04 – Budget Primitif 2025 – budget communal

Délibération n°08-04/05 – Emprunt auprès de la caisse d'épargne

Délibération n°08-04/06 – Demande aide financière système de téléalarme

Par OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance, Roger SCHWARZ	Le Maire, Nicole ROBERT

- **Mis en ligne le**
- **Approuvé en séance du**